

Conformité et gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IA)

1 jour (7 heures)

Initiation

Présentiel ou classe à distance

à partir de

875 € HT par personne (TVA en vigueur) Repas inclus en présentiel

Contenu mis à jour le 25/09/2026. Document téléchargé le 07/10/2026.

Objectifs

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Reconnaître les obligations du RGPD, de l'AI Act et les recommandations de la CNIL
- Identifier les normes ISO/IEC 42001, 27001, NIST AI RMF
- Appliquer des cas pratiques de gouvernance IA
- Mettre en place une gouvernance opérationnelle de l'IA
- Identifier les risques IA et définir des mesures de conformité.

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

À qui s'adresse cette formation ?

Directeurs des Systèmes d'Information (DSI), Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), DPO, chefs de projet IA, managers IT.

Prérequis

Avoir des connaissances de base sur l'IA ainsi qu'une compréhension des enjeux de la protection des données personnelles (RGPD) et une expérience dans le pilotage de projets SI ou de la conformité.

Programme

1 Pendant votre formation

Conformité et gouvernance de l'Intelligence Artificielle (IA)

Jour 1 – Matin

Enjeux de la gouvernance IA

- Gouvernance et conformité
- Risques spécifiques à l'IA
 - Biais
 - Transparence
 - Explicabilité
 - Cybersécurité
 - Souveraineté
- Rôle de la DSI et de la RSSI
- Cycle de vie d'un système d'IA

Cadre réglementaire IA (AI Act, RGPD, CNIL)

- Présentation de l'AI Act
- Catégories de risques selon l'AI Act : inacceptable, haut risque, limité, minimal
- Les obligations de l'AI Act pour les systèmes à haut risque : documentation, supervision humaine, robustesse
- Le RGPD et l'IA : principes applicables, DPIA et article 22 RGPD
- Fiches pratiques de la CNIL (IA Générative, DPIA, base légale)

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- *Etude de cas : IA de recrutement*
- *Identifier les risques (discrimination, base légale, données sensibles)*
- *Déterminer les obligations RGPD et AI Act*
- *Concevoir une fiche de gouvernance IA*

Jour 1 – Après-midi

Normes et Framework IA

- Norme ISO/IEC 42001 : management des systèmes IA
- NIST AI RMF : cartographier, mesurer, gouverner les risques IA
- Complémentarité ISO 27001 / 27701 / 42001
- Structure des registres IA
- Politique interne IA et comité d'éthique
- Evaluer la maturité d'une organisation vis-à-vis de l'ISO 42001
- Utilisation d'une grille d'audit simplifiée

Exemples de travaux pratiques (à titre indicatif)

- Cas d'usage IA Générative interne (exemple : chatbot d'entreprise)
 - Identifier les risques de confidentialité d'erreurs et de dépendance fournisseur
 - Encadrer l'usage par une politique
 - Le consentement
 - La sensibilisation
 - Alignement RGPD avec l'AI Act (transparence, contrôles, fournisseurs)
- Classification de risque d'un portefeuille de projets IA
 - Distinguer les niveaux de risque
 - Actions à mettre en place pour chaque catégorie
 - Mobilisation des parties prenantes

Financement

Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles via les OPCO (Opérateurs de Compétences), organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, collecter et gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

Pour plus d'information, une équipe de gestionnaires SKOLAE Formation spécialisée vous accompagne dans le choix de vos formations et la gestion administrative.

[Nous contacter pour en savoir plus →](#)

Modalités pédagogiques

Formation délivrée en présentiel ou distanciel* (blended-learning, e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance).

Le formateur alterne entre méthode** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation).

Variables suivant les formations, les moyens pédagogiques mis en oeuvre sont :

- Ordinateurs Mac ou PC (sauf pour certains cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel)
- Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne
- Supports de cours et exercices

En cas de formation intra sur site externe à M2I, le client s'assure et s'engage également à avoir toutes les ressources matérielles pédagogiques nécessaires (équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée

conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué.

* nous consulter pour la faisabilité en distanciel

** ratio variable selon le cours suivi

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Détails de la session

Le 2 février 2027 (1 jour / 7 heures)

À distance

Le 2 février 2027 **À distance**

- 2 février 2027 9h00 – 17h00